

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 21 (1950)

**Heft:** 8

**Artikel:** Echos de la presse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825415>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

au diapason des tendances modernes, nous désirons aussi publier des articles plus concentrés. Quand le lecteur se trouve en face d'un article trop long, il hésite à en commencer la lecture et se contente bien souvent de le parcourir rapidement en remettant à plus tard le soin de le lire. Nous savons par expérience que plus tard il n'aura pas le temps non plus, car la matière imprimée, qui s'est entassée au coin de son bureau, a pris des proportions telles, qu'il ne reste plus qu'une solution pratique à envisager, la liquidation pure et simple du stock qui doit faire place aux nouveaux arrivages.

LA RÉDACTION

## ECHOS DE LA PRESSE

*Le Démocrate* du 10 juillet 1950.

**A l'occasion de son assemblée annuelle tenue à Delémont, l'Association pour la défense des intérêts du Jura à commémoré le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. — Une belle manifestation d'attachement au Jura.**

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) a tenu samedi à Delémont, son assemblée générale ordinaire qui coïncidait avec le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la société. Ces assises ont été marquées par une cérémonie parfaitement réussie à laquelle ont pris part plus de 150 invités, délégués, de représentants de la plupart des communes jurassiennes et de nombreux membres individuels. Ce fut en même temps une manifestation de l'attachement des Jurassiens à leur petite patrie et de leur unité pour la sauvegarde de ses intérêts.

**L'assemblée administrative.** — Samedi matin, peu après 9 h. 30, en ouvrant les débats, M. Reusser, avocat des mineurs à Moutier, président de l'ADIJ, a remercié les nombreuses personnalités qui, par leur présence, ont tenu à montrer l'intérêt qu'elles portent à l'ADIJ et à tout ce qui touche de près le Jura ; c'est en même temps un réconfort pour le comité que de se sentir ainsi entouré et soutenu. A grands traits, l'animateur de l'ADIJ a brossé un tableau de la situation actuelle et des problèmes qui se posent pour le Jura, en insistant sur la nécessité impérieuse de se grouper pour faire entendre, toutes les fois qu'il le faut, la voix du Jura dont les intérêts ont tant besoin d'être défendus.

Après son discours d'ouverture, M. Reusser a salué les personnalités présentes, MM. G. Moeckli et Dr Gafner, conseillers d'Etat, accompagnés de M. H. Hof, vice-chancelier ; Lovis, Calame et Giroud, conseillers nationaux ; M. Wenk, conseiller d'Etat de Bâle, Dr Jenny, secrétaire du département de l'intérieur de Bâle, les députés du district de Delémont, la délégation du conseil municipal de Delémont avec, à sa tête, M. Lovis, maire, et de la bourgeoisie de Delémont ; MM. le Dr Riat, président de Pro Jura, et A. Rebetez, président de l'Emulation jurassienne ; les représentants de la Chambre de commerce et de l'industrie du canton de Berne, de la Société cantonale d'utilité publique, de la commission cantonale de la protection de la nature, du Heimatschutz, des compagnies privées de chemins de fer, du Syndicat d'initiative de Bâle, de la presse, etc.

Ce préambule terminé, l'ordre du jour statutaire a été rapidement liquidé, d'autant plus que le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes ayant paru dans un des derniers numéros du bulletin mensuel « Les Intérêts du Jura », la lecture n'en a pas été demandée et le tout fut adopté tacitement. M. Reusser a mentionné les différentes questions

qui ont retenu l'attention du comité et des commissions et a commenté divers problèmes qui devront encore être abordés. M. Farron, caissier, en a fait autant pour les comptes et relevé que d'importantes subventions ont été versées dans les domaines les plus divers. Les subventions de la Seva ont alimenté la caisse de l'ADIJ, mais certains montants ne sont destinés qu'à des buts précis fixés par les statuts de la Seva et restent ainsi bloqués en banque, ce qui fait que la fortune de l'Association ascende actuellement à plus de 186,000 fr., l'augmentation pour le dernier exercice étant de 20,754 fr. Sur proposition de M. W. Wust, de Moutier, vérificateur, les comptes ont été acceptés avec remerciements au caissier pour son excellente gestion et décharge au comité. M. Farron a encore donné connaissance du budget pour l'exercice prochain qui prévoit le maintien de la cotisation aux taux actuels.

**Des citoyens qui ont bien mérité du Jura.** — Sur proposition du comité, l'assemblée a procédé à la nomination de cinq membres d'honneur qui, tous citoyens méritants, ont travaillé pour le bien du Jura. Le premier à être appelé fut M. le Dr H. Mouttet, ancien conseiller d'Etat, qui a rendu, a précisé M. Reusser, de signalés services au Jura et à l'ADIJ en intervenant au Conseil des Etats et au gouvernement cantonal en faveur des chemins de fer privés ; juriste distingué, professeur à l'Université, il a dignement représenté le Jura à Berne. M. W. Brandt, directeur à Reconvilier, a été également acclamé membre d'honneur parce que, depuis la fondation de l'ADIJ, il suit ses travaux et a toujours soutenu avec ardeur les efforts de l'Association. Quant à M. Alcide Grimaître, de Saignelégier, toujours alerte malgré ses 80 ans, il méritait aussi l'honorariat, ayant toujours défendu avec vigueur les intérêts des Franches-Montagnes ; fondateur et animateur du Marché-concours de Saignelégier, journaliste de talent, il a toujours lutté dans un esprit loyal, désintéressé et ouvert. M. Arthur Oettinger, du Verkehrsverein de Bâle, est membre du comité de l'ADIJ depuis 1927 ; spécialiste des questions de chemins de fer, il a travaillé avec succès à l'amélioration des horaires et son action a été profitable au Jura ; c'est aussi un témoignage envers une cité voisine et amie. Deux autres membres d'honneur, malheureusement absents, ont été encore nommés, M. R. Minger, ancien conseiller fédéral, retenu ailleurs et qui fut en contact étroit avec l'ADIJ et le Jura en sa qualité de président de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne ; s'est fait également le champion de la défense nationale comme chef du département militaire fédéral. Enfin, M. Alexandre Hof, avocat à Delémont, premier vice-président de l'ADIJ, était maire lorsque le conseil municipal de Delémont fit la proposition de créer une association qui prendrait en main la défense des intérêts du Jura ; des vœux sincères de prompt rétablissement lui ont été adressés.

M. Reusser, président, a salué les nouveaux membres d'honneur qui, tous, ont rendu de grands services au Jura. Tour à tour, MM. Brandt, Grimaître et Oettinger ont exprimé leurs sentiments de fidélité et d'attachement au Jura et ont remercié l'assemblée pour l'honneur qui venait de leur être fait. M. le Dr Mouttet a rappelé que l'ADIJ a pris place avec distinction aux côtés de l'Emulation et de Pro Jura et les trois associations défendent aujourd'hui avec des mérites égaux les aspirations, les initiatives qu'elles estiment dignes d'être soutenues pour le bien et l'avenir du Jura ; au nom des nouveaux membres d'honneur, il a adressé des félicitations au comité toujours en éveil et l'a remercié pour sa fructueuse activité, formant des vœux pour que l'ADIJ poursuive, sous l'experte impulsion de ses dirigeants, ses efforts en faveur du développement moral et de la prospérité économique du Jura.

La nomination du comité et du président n'a été qu'une formalité, toutes les personnes en charge acceptant une réélection. C'est par acclamations que les membres du comité ont été confirmés dans leurs

fonctions avec M. Fr. Reusser comme président. Après les remerciements du président, qui a annoncé que le comité travaillera comme par le passé, cinq nouveaux membres sont nommés pour compléter le comité ; ce sont MM. Frédéric Savoye, à Saint-Imier ; Michel Haenni, à Delé-dont, président jurassien des arts et métiers ; René Burger, président de la Société des importateurs et exportateurs de Porrentruy ; Louis Lovis, conseiller national, maire de Delémont ; Jean Brand, représentant du Comité économique de la vallée de Tavannes. Puis, M. Wust, directeur à Moutier, a été confirmé comme vérificateur des comptes, avec les communes de Cortébert et Courtételle.

La question du rapport d'activité a été rapidement liquidée, aucune proposition individuelle n'étant parvenue au comité. Le président s'est donc borné à préciser que le comité et les commissions poursuivront les études en cours et suivront avec vigilance tous les problèmes qui se présenteront.

**Hommage mérité à M. Reusser, président depuis 25 ans.** — Aux divers, M. V. Henry, préfet de Porrentruy, vice-président de l'ADIJ, a prononcé l'éloge de M. Reusser, président depuis un quart de siècle, qui se dévoue sans compter pour l'Association. En ce jour d'anniversaire, dit-il, nous devons lui donner un témoignage de gratitude et d'admiration ; il nous a montré l'exemple de la persévérance, de l'amour du pays, toujours enveloppé d'un beau patriotisme : il a donné la preuve de son attachement au pays et a bien mérité du Jura. L'ADIJ est formée de citoyens aux tendances diverses, mais unies quand il s'agit de défendre les intérêts de leur petit coin de terre. Mais il fallait un président actif et vigilant comme M. Reusser pour que les Jurassiens se mettent résolument sous les plis du drapeau de l'ADIJ. Au nom de l'assemblée et du Jura tout entier, l'orateur a félicité M. Reusser pour son fructueux travail et formé des vœux pour son avenir, aux applaudissements de l'assistance. Il a remercié également MM. Steiner et Farron, qui encadrent si bien le président.

Très ému, M. Reusser a remercié l'assemblée de son témoignage et a dit que c'est parce qu'il aimait le Jura qu'il travaillait pour lui ; il poursuivra ses efforts, mais pour réaliser, il faut l'appui de tous et ce sera pour lui une joie et un honneur de continuer à présider l'ADIJ.

L'ordre du jour étant épousé, l'assemblée a été levée et un vin d'honneur a été offert par la municipalité de Delémont aux participants.

**Deux problèmes jurassiens actuels.** — Le programme prévoyait ensuite une conférence de M. G. Moeckli, conseiller d'Etat, qui a traité deux problèmes jurassiens actuels, la remise en état des chemins de fer privés et la révision partielle de la Constitution cantonale.<sup>1)</sup>

**A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire.** — La Fanfare municipale de Delémont prend place sur le podium, sous la direction de M. J. Scherrer, exécute un pas-redoublé, après quoi M. Reusser fait l'historique de l'ADIJ, rappelle ses premiers pas (dont nous avons parlé samedi en première page), puis le développement considérable qu'elle a connu. Une seule comparaison est plus éloquente que de longs commentaires : à sa fondation, l'association ne comptait que 4 communes et le comité de la vallée de Tavannes ; au début de 1950, il y avait 785 membres, soit 105 communes et bourgeoises, 64 sociétés d'utilité publique, 5 compagnies de chemins de fer, 130 entreprises industrielles et commerciales et 473 membres individuels.

M. Reusser a également indiqué quelles furent les réalisations de l'ADIJ et les services rendus au Jura. Il a rendu hommage aux ouvriers de la première heure et remercié et félicité les membres du comité et plus spécialement ses collaborateurs directs, MM. Henry et Sunier, vice-président, R. Steiner, secrétaire et rédacteur du bulletin, H. Farron, caissier. L'orateur a encore relevé les excellentes relations existant

1) Voir notre bulletin n° 7/1950.

avec les instances cantonales et les deux grandes associations sœurs, l'Emulation et Pro Jura. En terminant, il a félicité le conseil communal de Delémont, qui a pris l'initiative de la création de l'ADIJ et souhaité que cellé-ci fasse honneur au peuple jurassien dans la mesure de ses forces et rende notre cher Jura toujours plus heureux, toujours plus beau, toujours plus digne.

M. Lovis, maire de Delémont, a apporté le salut et les félicitations des autorités et de la population de la ville. Il a rendu un vibrant hommage à l'ADIJ, à son travail, à sa ténacité et à ce souci qu'elle a d'unir les Jurassiens ; il a formé des vœux pour qu'elle poursuive sa tâche avec confiance et ténacité dans le but de réaliser, avec le concours des deux associations sœurs, l'union complète et totale de tous les Jurassiens ; le grand canton de Berne n'aura rien à y perdre et le Jura non plus !

De vifs applaudissements ont souligné les différentes allocutions, puis l'ordre du jour étant épuisé, les délégués se sont rendus en cortège jusqu'au Restaurant Central où avait lieu le banquet officiel.

**Le banquet.** — Tous les membres présents à l'assemblée se sont retrouvés au Restaurant Central où a été servi un excellent banquet, offert par l'ADIJ.

Au cours du repas, plusieurs discours ont été prononcés. C'est M. le Dr Gafner, conseiller d'Etat, qui a apporté le salut et les félicitations du gouvernement bernois, qui suit avec toujours beaucoup d'intérêt les travaux de l'ADIJ et qui tient à lui exprimer sa gratitude pour tout ce qui a été fait en faveur du Jura. L'orateur a remercié spécialement M. Reusser, président depuis 25 ans, et ses fidèles et dévoués collaborateurs. Puis M. le Dr Riat, parlant au nom de Pro Jura, qu'il préside et de l'Emulation, a apporté les plus sincères félicitations des deux grandes associations sœurs et a remis à MM. Reusser, Steiner et Farron, une preuve tangible de leur admiration et de gratitude pour le travail réalisé pour le plus grand bien du Jura. M. Wenk, conseiller d'Etat bâlois, a présenté à son tour les félicitations du gouvernement bâlois ; il a insisté sur l'activité fructueuse de l'ADIJ et le travail de son président, puis s'est réjoui des excellentes relations qui existent entre Bâle et le Jura. On a entendu encore MM. Schmutz, du Heimat-schutz, et Winkelmann, de l'Office forestier.

La réunion a été agrémentée par les productions de Mlle J. Marquis, violoniste, accompagnée par M. R. Steiner, et du Petit Chœur, dirigé par M. J. Brahier, qui ont été fort appréciées par les hôtes de Delémont.

\* \* \*

L'assemblée de l'ADIJ a obtenu un gros succès et le mérite en revient, comme on l'a dit, à MM. Reusser, Steiner et Farron, qui se dévouent sans compter et qui peuvent, à juste raison, être fiers du résultat auquel ils sont parvenus. (s)

*Le Pays du 10 juillet 1950.*

### **25<sup>e</sup> anniversaire de l'ADIJ.**

C'est Delémont, encore, enfant gâtée des congrès, qui avait l'honneur de recevoir les délégués et membres de l'ADIJ pour leurs assises générales et la commémoration de son 25<sup>e</sup> anniversaire.

**L'assemblée générale à la halle de gymnastique.** — C'est devant une belle assemblée qu'à 9 h. 30 M. Reusser, avocat des mineurs, président, ouvre les débats en souhaitant la bienvenue à tous les participants et particulièrement aux autorités présentes. Nous avons noté

entre autres MM. les conseillers d'Etat Gafner et Mœckli, Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Hof, vice-chancelier, les conseillers nationaux Calame, Giroud et Lovis, maire de Delémont, Wenk, conseiller aux Etats de Bâle, Châtelain, MM. les préfets Henry et Sunier, membres du comité et Bindit, M. Ackermann, députée de la Vallée.

En un magnifique exposé l'actif président de l'ADIJ fait état des difficultés économiques actuelles et de la tâche présente pour la défense économique du Jura, particulièrement dans les questions ferroviaires et routières ; il signale notamment la tâche ardue de ceux qui se sont attelés à la réorganisation des C. J. Il mentionne le geste de solidarité des communes en leur faveur. En effet, grâce à l'initiative de l'ADIJ, 120.000 fr. ont déjà été récoltés pour venir en aide aux chemins de fer jurassiens dans les communes intéressées.

Les comptes, en fort bonne posture et parfaitement gérés par M. le colonel Farron, sont approuvés à l'unanimité.

Puis vient le moment toujours émouvant de la remise des diplômes aux membres d'honneur ; ces derniers sont appelés un à un à la table présidentielle. M. le président fait l'éloge des services rendus à la cause du Jura par M. l'ancien conseiller d'Etat Mouttet, MM. Brand de Tavannes, Alcide Grimaître, de Saignelégier, Oettinger, de Bâle, M. l'ancien conseiller fédéral Minger et M. Alex. Hof, avocat, retenu par la maladie.

L'assemblée est ensuite appelée à ratifier la nomination de cinq nouveaux membres du comité qui sont MM. Brand, de Tavannes, Burger, de Porrentruy, Savoye, de Saint-Imier, Lovis, maire de Delémont et Hänni, également de Delémont.

Dans le programme d'activité, l'expéditif président passe en revue les tâches futures de l'ADIJ et rappelle que toutes les suggestions des membres sont acceptées avec intérêt par le comité.

Le comité est réélu, par acclamation, pour une nouvelle période.

**La conférence de M. le conseiller d'Etat Mœckli.** — L'ADIJ avait épingle à son programme une conférence de M. le conseiller d'Etat G. Mœckli sur les questions jurassiennes actuelles.<sup>2</sup>

**Séance commémorative.** — Après un verre de blanc bienvenu, l'assemblée se poursuivit par la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire.

Sur la scène, la Fanfare municipale, bien en forme, ouvrit les feux par une marche entraînante.

L'infatigable président fait alors l'historique de l'ADIJ jubilaire. Ce dernier relève que c'est Delémont qui a porté l'ADIJ sur les fonts baptismaux, puisque c'est sous l'impulsion du conseil communal de cette ville, présidée par M. Alex. Hof, que furent jetées les bases d'une organe capable de veiller à la sauvegarde économique de la région.

Sa devise « Servir le Jura » est restée la même et prouvera encore à l'avenir sa véracité.

C'est ensuite le maire de Delémont, M. Lovis, conseiller national, qui, à son tour, adressa les félicitations à l'ADIJ, à son actif président et à son comité. Dans une improvisation très goûtee, il apporta le salut de la ville et dit la fierté de celle-ci d'avoir été le berceau de l'ADIJ.

**Le banquet.** — Celui-ci fort bien servi au Restaurant Central, par le tenancier, M. Saucy, fut agrémenté de productions fort goûteuses de la Fanfare municipale et du « Petit Chœur », qui fit florès. L'archet de Mlle Jeanne Marquis, violoniste, confirma également ses qualités de virtuose.

Des discours furent encore prononcés par M. le Dr Gafner, conseiller d'Etat au nom du Conseil d'Etat, qui assura l'ADIJ de la bienveillance de ce dernier à son égard, de M. le Dr Riati, président de « Pro

1) et de Pro Jura (rédition).

2) Voir notre bulletin n° 7/1950.

Jura », de M. Wenk, conseiller aux Etats, de Bâle, et de M. Schmutz, président de la Société d'utilité publique du canton. M. Winkelmann, de Soleure, parla plus spécialement de la défense de la forêt et du bois dans les questions économiques.

M. le président Reusser, en clôturant, rendit hommage à M. René Steiner, directeur du Progymnase à Delémont, son dévoué secrétaire et l'organisateur impayable de cette splendide journée.

L'ADIJ a un quart de siècle derrière elle, 25 années de luttes, de travail, de revendications, de services éminents rendus au Jura.

Les pionniers de cette Association peuvent être fiers du travail accompli. Puissent-ils être suivis par un plus grand nombre de Jurassiens, soucieux du bien-être de leur pays, pour enfin, réaliser cette union et cette entente qui fait tant parler d'elle. H. B.

*Der Bund vom 10. Juli 1950.*

### **Die Stimme des Berner Jura. — Eine bedeutsame Tagung.**

Wir haben in den letzten Jahren allerlei Stimmen gehört, Beschwerden, Klagen, Begehren und Hassgesänge. Eine Meinung suchte sich zu bilden, das Wort wurde gesucht, das für alles gelten soll, was zusammen den in sich selber reich gegliederten Begriff des Berner Jura ausmacht. Seit letztem Samstag glauben wir, die Klärung sei da und die Entscheidung reif. Der 29. Oktober wird die endgültige Antwort geben. An diesem Tag wird das Bernervolk in seinen beiden Teilen, unbelastet wie wir hoffen durch andere politische und wirtschaftliche Angelegenheiten, über die Jurafrage souverän entscheiden.

Von all den freiwilligen Organisationen, die gesamtjurassische Angelegenheiten betreuen, der alten «Emulation», der «Pro Jura» und der «ADIJ» ist die letztgenannte die umfassendste und gewichtigste. Es ist der «Verein zur Verteidigung der Interessen des Jura». Dieser Verein hielt am 8. Juli in Delsberg seine 25. Jahresversammlung ab, ehrte bei dieser Gelegenheit die 25jährige Präsidentschaft seines emsigen, umsichtigen, hartnäckigen und unermüdlichen Leiters, des Jugendanwalts Friedrich Reusser in Münster, und ernannte zu Ehrenmitgliedern die Herren Dr. Henri Mouttet, alt Regierungs- und Ständerat in Bern, Werner Brandt, Fabrikant in Reconvilier, Alcide Grimaître, Publizist in Saignelégier, Arthur Oettinger, vom Verkehrsbüro Basel, Rudolf Minger, alt Bundesrat in Schüpfen, und Alexander Hof, in Delsberg.

Der Jahresbericht des Präsidenten bestätigte die Vielseitigkeit des Vereins. Als Volkswirtschaftskammer des Jura («et d'utilité publique» muss man beifügen) befasst er sich vor allem mit Verkehrs-, Wirtschafts- und sozialen Fragen, aber auch der Natur- und Heimatschutz und die Wanderwege werden nicht vergessen, auch besteht neben vielen andern Unterkommissionen eine solche für forstliche Dinge.

Diesmal brauchte man sich nicht wie früher mehr als einmal über Ausbleiben von Regierungsvertretern zu beklagen. Ausser Ständerat und Regierungsrat Wenk aus Basel, auf den man immer zählen kann, fanden sich ein: Regierungsrat Dr. Max Gafner, der die Grüsse und Glückwünsche der Berner Regierung überbrachte, Regierungsrat Moekli, der das Referat des Tages übernommen hatte, und Regierungsrat Dr. Moine ; auch alt Regierungsrat Mouttet war zugegen.

Es muss noch einmal betont werden, was man in Bern lange Zeit übersehen hat, dass die «ADIJ» so gut wie sämtliche Gemeinden des Berner Jura als Kollektivmitglieder umfasst (105), daneben 64 Gesellschaften öffentlicher und gemeinnütziger Art, eine Menge von Firmen usw., so dass vom Verein, wenn er zu einer wichtigen Frage positiv Stellung nimmt, der Anspruch erhoben werden darf, dass er nicht nur die Interessen, sondern auch in einem gewissen Grade (wir wollen nicht zu viel sagen) die Meinung des Jura vertritt. Darum muss der

Beschluss in der Trennungsfrage, der nicht zu früh, aber gerade noch rechtzeitig gefallen ist, im ganzen Kanton wohl beachtet werden.

Regierungsrat Moeckli referierte über die aktuellen jurassischen Fragen, zunächst die längst brennenden Eisenbahnprobleme. Wir können uns hier auf die einstimmige Resolution beschränken, die genügen wird, die Lage, die Bedürfnisse und die Wünsche des Jura anzudeuten, der mit einer ausgesprochen ungünstigen Topographie zu kämpfen hat. Die Täler des Nordjura erleichtern den Verkehr mit Basel, die Berge verrammeln den Verkehr mit Bern und der Hochebene.

«Die Versammlung bittet die bernische Regierung inständig, alles ins Werk zu setzen, um die technische Reorganisation der Jurabahnen (C. J.) in naher Zukunft zu verwirklichen. Sie nimmt Kenntnis von den Vorbereitungsarbeiten, die schon geleistet worden sind und erwartet, dass der Grosse Rat und das Bernervolk die nötigen Mittel zur Verfügung stellen, sowie auch die Gemeinden, deren Beteiligung in den Grenzen ihrer Leistungsfähigkeit zu bestimmen ist. Sie dankt und gratuliert den Gemeinden, die ohne Verpflichtung aus Solidarität für diejenigen eingesprungen sind, denen zu schwere Lasten zugemutet worden sind.»

Die Bahnfrage ist um so dorniger, als die Erhaltung einiger Linien aus dem Betrieb selber auch nach der Elektrifikation kaum zu erwarten ist, ein Verzicht auf die Weiterführung aber einer Preisgabe der wirtschaftlichen Existenz gleichkäme. Auf dem Wege über die Steuern kommt für den Staat reichlich wieder ein, was er für die Bahnen leistet. Die 16 Millionen, die für die technische Sanierung nötig sind, sollen nach Plan ungefähr so verteilt werden : rund je 7 Millionen Bund und Kanton, 2 Millionen die Gemeinden.

#### Die Teilrevision der Kantonsverfassung.

Hierüber sprach Herr Moeckli kurz und bündig, indem er die Entstehung der Abstimmungsvorlage schilderte. Es ist gut, dass man von komplizierten Abstimmungen und Sonderrechten absah und eine Lösung aufstellte, die ganz genommen und mit einem einzigen Ja oder Nein beantwortet werden kann. Sie zu zerlegen hätte auch keinen Sinn, da angenommene Teilstücke für sich in der Luft hängen würden. Diese Vereinfachung, die manches beseitigt, was den Altbernern wenig zusagte, die welschen Mitglieder des Grossen Rates privilegierte und dabei sogar die von Biel einbeziehen wollte, geht auf den Vorschlag eines Jurassiers zurück. Die wesentlichen Bestimmungen sind folgende:

1. Der Jura wird als politisch-geographischer Begriff verstanden. Es ist der neue Kantonsteil ohne Unterschied der Sprache.
2. Die Anerkennung der Existenz eines «Volkes des Jura» umfasst demgemäß Deutsch- und Welschjurassier in gleicher Weise.
3. Die französische Sprache wird als gleichberechtigt neben die deutsche gesetzt so dass in Zukunft nicht mehr nur der deutsche Gesetzestext massgebend ist.
4. Der Anspruch des Jura auf zwei von neun Mitgliedern des Regierungsrates wird verfassungsgemäss verankert. Er entspricht ohnehin besser Ueberlieferung.
5. Allgemeine Fragen, die den Jura besonders berühren, können auf Begehr der Minderheit einer ständigen paritätischen Kommission zur Vorbehandlung übertragen werden.

Die Parität, die schon bei Fragen des Anstellungs- und Arbeitsverhältnisses als Methode der Verständigung und Befriedung sich bewährt hat, soll also vom Kanton Bern nun als Instrument des Zusammenlebens beider Volksteile eingesetzt werden.

Nicht alle jurassischen Wünsche sind damit erfüllt. Aber das Erreichbare ist dank dem Willen zur Verständigung in der Vorlage sichergestellt.

Was hätte der Jura von der Verwerfung zu erwarten? Nichts. Der Kanton Bern wäre damit noch lange nicht zerschnitten, der Kanton Jura noch lange nicht gegründet. Der Wille zum friedlichen Zusammenleben ist im Jura bisher nicht so laut zum Worte gekommen, wie der Lärm der Separatisten, aber offenbar doch vorhanden. Und bis die Bundesverfassung revidiert wäre, um einen neuen Kanton aufzunehmen, brauchte es einen langen Weg und innere Kämpfe, die in der heutigen Zeit die schlechteste Politik wären, zu der uns politische Verblendung verführen könnte.

Eine einzige Stimme erhob sich aus der grossen Versammlung dagegen, dass die «ADIJ» in der Sache Stellung nehme, da es sich um eine politische Frage handle. Dagegen wurde betont, dass die ADIJ Mitglied des Comité de Moutier sei, das die Lösung vorbereitet habe, und dass ein Verein, der die «Interessen des Jura» betreuen wolle, unmöglich gegenüber den staatsrechtlichen Grundlagen des Jura gleichgültig bleiben könne.

Einstimmig, bei einer Enthaltung, nahm dann die Versammlung die zweite Resolution an:

«Das jurassische Volk wird dringend ersucht, nächsten Herbst geschlossen die neuen Verfassungsvorschriften anzunehmen, die dazu bestimmt sind, die Stellung des Jura im Rahmen des Kantons Bern zu festigen.

Es ging dann ein Aufatmen der Entspannung durch den grossen Saal.

Das gemeinsame Essen war von einer allgemeinen glücklichen Stimmung getragen und durch die Vorträge einer jugendlichen Schar, des «Petit Chœur» von Delsberg belebt, der durch seine ungewöhnliche Gesangskultur die Hörer entzückte. Wenn die Stimme des Jura so klingt ...

S.

*Journal du Jura du 12 juillet 1950.*

### Réflexions dans les coulisses.

**L'organisation.** — Le succès de cette journée du 25<sup>e</sup> anniversaire est dû en bonne partie au talent d'organisation de l'actif secrétaire R. Steiner. Rien n'a cloché, tout s'est passé simplement, amicalement, mais selon un programme minuté et bien établi. On a bien vu M. Steiner courir ici et là, transpirer sous son habit noir, mais c'était dans l'ordre des choses. Les artistes n'avaient pas de retard, leurs productions furent frénétiquement applaudies et Mlle Marquis, violoniste, invitée à la table d'honneur. Le Petit Chœur y aurait passé aussi s'il y avait eu de la place.

**Quand vous serez marié, le Petit Chœur vous quitterez.** — Parlons de ce Petit Chœur qui, sous la direction de M. Brahier, emballa ses auditeurs. Ce Petit Chœur compte 18 à 20 membres, tous célibataires, de jolis brins de filles ! qui ont attiré moultes regards amoureux — le démon de midi et du soir — des garçons, oh ! tous citoyens, aux voix chaudes bien formées. Il paraît que, dans ce Petit Chœur, quand le cœur est pris, qu'on a l'âge de se marier, le cadeau de noce est la sortie obligatoire de la société. On n'y garde — jalousement d'ailleurs — que des célibataires. Tradition, règlement, nous n'en savons rien, suffit qu'avec cette condition tout le monde est aux répétitions et que le motif d'une femme à la maison ou d'un mari à soigner n'entre ici pas en ligne de compte. Puis ça évite les jalouses, les tardifs regrets...

**L'exemple des trois R.** — A la table d'honneur siégeaient les trois R. (Reusser pour l'ADIJ, Rebetez pour l'Emulation et Riat pour Pro Jura). Ces messieurs avaient grand air et l'éloquent président de Pro

Jura parla d'union et de collaboration, d'union de tous les Jurassiens. Oui, avec raison, car récemment, pour discuter en commun des problèmes généraux intéressant le Jura, les trois bureaux des trois associations s'étaient réunis. On a parlé de la rencontre des trois grands. Comme exemple, on ne pouvait mieux et pour l'heure actuelle l'union de tous les Jurassiens est plus que jamais nécessaire.

**La question des trains.** — Dans les assemblées de l'ADIJ on a pris l'excellente habitude de fixer un temps maximum pour les conférences. Une demi-heure et c'est suffisant. M. G. Moeckli, conseiller d'Etat, dut donc dans ce laps de temps traiter un sujet très vaste : celui des chemins de fer jurassiens et des revisions constitutionnelles. Il le fit avec clarté et tout le monde a compris qu'il fallait voter oui et agir avant que le régional du haut plateau tombe en ruine.

Les orateurs du banquet s'inspirèrent de cette considération. Aucun vainement n'allongea. M. le conseiller d'Etat Gafner parla en français. M. Schmutz, président de la Chambre d'utilité publique du canton, fut des plus spirituels dans la langue de Molière, aussi M. Winkelmann, un vieil ami du Jura, évoqua ses sapins, qu'il regrette toujours. Il n'y eut que M. le conseiller aux Etats Wenk, de Bâle, pour changer de langue dans un pur accent de la ville des bords du Rhin. Il dit son plaisir de venir dans le Jura — un hinterland pour Bâle — félicita M. Oettinger pour son élection à l'honorariat et pour bien montrer que le président de l'association du tourisme bâlois avait aussi sa marotte des chemins de fer — comme M. Reusser — rappela que ce brave M. Oettinger une fois au fond de son lit, malade, avait placé en évidence sur la table de nuit... un horaire. Passion, oui, du tourisme et des trains.

**A chacun son coin de terre jurassienne.** — Les diplômes de MM. les membres d'honneur ont été confectionnés à la main par l'héraldiste M. Mettler. Un écusson jurassien, les mérites de l'honoré et à chacun un paysage souvenir. Sur celui de M. Brand il y a l'église de Chaindon, pour M. Grimaître, Saignelégier et ses chevaux ; pour M. Oettinger la route de Pierre-Pertuis rappelant la voie bâloise ; pour M. Minger une ferme jurassienne, pour MM. Mouttet et Hof, Delémont. Tous ces messieurs, très émus, sont partis leur carton sous le bras. Demain on l'encastrera et chaque jour il rappellera que la fidélité à la terre jurassienne se paye par le mot reconnaissance, qui n'a pas perdu son sens chez nous.

**Servir avec ténacité.** — M. Reusser a parfaitement défini le rôle de l'ADIJ lorsqu'il termina son discours jubilaire en prononçant le mot « servir ». Oui, l'association fondée il y a 25 ans a bien servi le Jura, non pas avec des actions d'éclats, avec des cris, des coups de poing sur la table quand la partie adverse ne cérait pas, mais avec une volonté, une ténacité, une obstination, une insistance, un entêtement même, calme, réfléchi, sûr et garant de la réussite. Cette politique fut très heureuse et pour le second quart de siècle présidentiel, M. Reusser, soutenu par son comité, n'a qu'à demeurer en si bon chemin. Nous l'assurons de l'appui tout entier du Jura.

---

**ORGANES DE L'ADIJ**

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

*Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVA 2086*

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER  
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur: Impr. du Démocrate S.A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

*Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source*